



Rémunérations des patrons : scandales en stock, loi en option

**Signez la pétition page 36 :
pour la justice sociale,
pour la relance, abrogeons
le paquet fiscal**

FRANCE ■ Stock-options : un décret, rien de concret ■ **LA FRANCE EN CRISE** ■ Les salariés

d'Heuliez montent au créneau ■ **DOSSIER** ■ Haro sur Hadopi ■ **MONDE** ■ Coup d'état à Madagascar

AFP



17/18/19 AVRIL DE 12H À 20H
CITÉ DES SCIENCES / MÉTRO PORTE DE LA VILLETTÉ

ORGANISÉ PAR QUART MONDE EN PARTENARIAT AVEC 

agenda du parti

■ Mercredi 8 avril

- Didier Migaud, député socialiste et président de la Commission des finances à l'Assemblée nationale, sera à Nevers (Nièvre), à l'invitation de Martine Carrillon-Couver, salle des Eduens, à 19h, pour expliquer le plan de relance socialiste.

■ Vendredi 24 avril

- Martine Aubry assistera à un meeting à Toulouse (Haute-Garonne).



Mercredi 8 avril 2009 de 18 h 00 à 20 h 30

Salle Marie-Thérèse Eyquem • 10, rue de Solférino • 75007 Paris

Emmanuel Maurel,

Secrétaire National à l'Université Permanente et d'Été

vous invite à débattre avec : Rémi Lefebvre,

Professeur de sciences politiques à l'Université de Reims, Chercheur au CERAPS Lille 2

Co-Auteur du livre : *La société des socialistes : le PS aujourd'hui* - Éditions du Croquant, 2006

Sur le thème : « **Les transformations des pratiques militantes** »

• Inscription obligatoire auprès de Christine • E-mail : formation@parti-socialiste.fr / Téléphone : 01 45 56 76 13

L'hebdo des socialistes • 10, rue de Solférino 75333 Paris Cedex 07 • Tél. : 01 45 56 78 61 • Fax: 01 45 56 76 83

- (Pour obtenir vos correspondants, composez d'abord le 01 45 56 ou écrivez à : redaction@parti-socialiste.fr)
- DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Maurice Braud
- DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : Benoît Hamon • RÉDACTRICE EN CHEF : Ariane Gil (78.61) • RÉDACTION : Bruno Tranchant (77.33), Damien Ranger (76.37), Ariane Costes (76.20), Fanny Costes (76.32). • SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Élisabeth Philippe (76.27) • MAQUETTE : Pascale Lecomte (79.44) et Joëlle Moreau (77.16)
 - PHOTO : Philippe Grangeaud (76.00) • SECRÉTARIAT : Odile Fée (78.61) • COMPTABILITÉ : Michèle Boucher (79.04) • ABONNEMENT : Sabine Sebah (78.57)
 - FLASHAGE ET IMPRESSION : PGE (94) Saint-Mandé • ROUTAGE : Inter Routage - 93300 Aubervilliers. N° commission paritaire : 0109 P 11 223
 - ISSN : 12786772 "L'hebdo des socialistes" est édité par Solfé Communications. Ce numéro a été tiré à 243 137 exemplaires.

Un décret alibi



Michel Sapin,
secrétaire national
à l'Économie.

Le gouvernement vient de promulguer un décret visant à encadrer les rémunérations des hauts dirigeants qui est un véritable pied de nez à la démocratie et à la justice ! Pour les socialistes, cette décision est non seulement insuffisante ; elle est inacceptable. Il ne s'agit au fond que d'un décret alibi qui ne s'attaque en rien aux racines du mal.

Là où il aurait fallu réglementer la rémunération des dirigeants de toutes les entreprises aidées par l'État pour faire face à la crise, ce ne sont que 8 entreprises qui sont concernées.

Là où il aurait fallu encadrer l'ensemble des rémunérations directes et indirectes de ces 8 responsables, ce ne sont que les stock-options et les bonus qui font l'objet d'une attention.

Là où il aurait fallu légiférer pour l'avenir, et pas seulement en temps de crise, le gouvernement a mis en place des dispositions qui ne sont valables que pendant les 18 prochains mois.

Les socialistes proposeront un texte de loi qui sera débattu le 20 avril prochain à l'Assemblée nationale, puis, nous l'espérons au Sénat. Ce texte plafonne les rémunérations des dirigeants de toutes les entreprises bénéficiant d'aides publiques. Les socialistes proposeront également de supprimer les dispositions du bouclier fiscal. Il est en effet illusoire de s'attaquer aux rémunérations des hauts dirigeants sans remettre en question le bouclier fiscal, qui profite majoritairement à ces mêmes personnes.

Nous ne pouvons accepter des réglementations qui disparaîtraient avec la crise. Il nous faut agir dans la crise mais en pensant à une réforme profonde qui durera après la crise.

■ sommaire

Actualités France

Rémunérations des patrons :	
un décret, rien de concret	p.6
Les salariés d'Heuliez montent au créneau	p.10

Actualités International

Madagascar : la démocratie en danger	p.12
--------------------------------------	------

Dossier

Harcèlement sur Hadopi	p.14
------------------------	------

Territoires

Réduire la fracture numérique	p.26
-------------------------------	------

Vie du parti

Le 1 ^{er} mai, je marche avec les socialistes	p.31
--	------

Histoire

PS et vie associative : la bonne combinaison	p.32
--	------

Le chiffre**80 000**

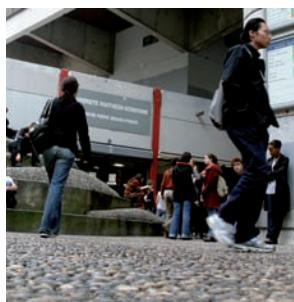
Le chômage augmente encore fortement en février : après l'annonce de 90 000 demandeurs d'emploi supplémentaires en janvier, 80 000 personnes viennent encore remplir les rangs du Pôle Emploi. Pourtant le gouvernement n'annonce pas de nouvelles mesures pour soutenir la population. Le PS demande des aides exceptionnelles, comme la prolongation de « six mois de l'indemnisation chômage sur la base de 80 % du salaire ».

Santé**Sortez couverts... contre les inepties**

Après les propos honteux du pape sur le préservatif, l'évêque d'Orléans a franchi une nouvelle étape en déclarant que le VIH passait à travers le latex. « Les socialistes expriment leur indignation face à ces propos non seulement faux, mais également dangereux pour la santé publique. Ils rappellent que seuls les contraceptifs de type préservatifs (masculin et féminin) protègent efficacement des MST et du Sida, et que le virus du Sida ne peut pas traverser le latex (préservatif masculin) ou le polyuréthane (préservatif féminin) ». Ils « demandent au gouvernement de prendre des mesures exceptionnelles d'information visant à rétablir la vérité ».

Université**La droite veut augmenter les droits d'inscription**

Une centaine de députés UMP a déposé une proposition de loi visant à augmenter les droits d'inscription à l'université. « Dans le même temps, l'Assemblée nationale a voté un



plan de finances rectificatives qui prévoit la suppression de 24 millions d'euros de crédits de paiement pour l'enseignement supérieur et la recherche. Le pouvoir révèle ainsi le vrai visage de sa duplicité : désengagement de l'État, transfert des charges et endettements sur les étudiants eux-mêmes », déplore le PS. En 2008 déjà, 400 millions d'euros de moyens budgétaires ont été supprimés par le gouvernement.

Immigration**Besson inaugure la « Cité » sous les sifflets**

Le ministre de l'Immigration Éric Besson a inauguré, le 30 mars, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI), dans le 12^e arrondissement de Paris. Sa venue en a choqué plus d'un. Des manifestants associatifs et étudiants l'ont

bruyamment accueilli : « ministre de la honte », « ministre des rafles », ont-ils crié à son encontre. Et à lui de répondre avec dédain et provocation : « Les associations n'ont aucune légitimité. Personnellement je suis partisan de recommencer cette inauguration ».

Médias**Les socialistes aux côtés de RFI**

Patrick Bloche, député de Paris et secrétaire national chargé des médias, et Razzy Hammadi, secrétaire national aux services publics ont rencontré la délégation intersyndicale des représentants du personnel de Radio France International. À cette occasion, ils ont apporté leur soutien aux 206 salariés menacés par le plan social et appelé le gouvernement à son abandon. Aujourd'hui, RFI, troisième audience mondiale, souffre d'un sous-financement chronique de l'État.



*Page réalisée par
Fanny Costes*



L'image de la semaine

Le 101^e département

Le 29 mars, les Mahorais se sont massivement prononcés en faveur de la départementalisation de Mayotte, qui devient ainsi le 101^e département français. 95,22% des votants ont dit « oui » après l'avoir rejeté trois fois depuis 1974. Qualifiant ce vote d'« étape décisive », Martine Aubry veut toutefois rester « très vigilante, à chaque étape, pour que le calendrier et les engagements pris soient respectés et pour que la départementalisation soit poursuivie sans relâche. L'évolution statutaire doit être accompagnée d'un effort constant et vigoureux de développement économique, de logements, d'équipements scolaires et médicaux ainsi que d'infrastructures de transports adaptées au XXI^{ème} siècle ».

Rémunérations des patrons : un

Des millions d'euros pour des dirigeants d'entreprises parfois au bord de la faillite. Parachutes dorés, retraites chapeau, stock options, primes, bonus, peu importe le nom qu'elles portent, les rétributions des grands patrons atteignent trop souvent des niveaux indécent. Nicolas Sarkozy, dans son nouveau rôle de « moralisateur » du capitalisme, a promis de mettre fin à ces pratiques. Le 30 mars, François Fillon présentait ainsi un décret en ce sens. Un tour de passe-passe pour calmer l'opinion, mais qui sur le fond, ne devrait pas changer grand chose.

Le feuilleton pourrait s'appeler Bonus, gloire et parachutes dorés. Premier épisode : l'affaire des stock-options de la Société générale, suivi très rapidement par l'airbag en or massif du patron de Valeo ou encore le scandale des bonus des commerciaux de Chevreux (filiale du Crédit agricole). Chaque jour un nouveau rebondissement et au bout du compte, l'indignation légitime des Français dont beaucoup souffrent des effets de la crise. Souhaitant apaiser l'opinion publique, Nicolas Sarkozy a promis de mettre fin à ces scandales, emblématiques des dérives du système

capitaliste. On attendait une loi. Ce sera un décret. François Fillon l'a présenté le 30 mars. Le texte interdit jusqu'à fin 2010 la distribution de stock-options et d'actions gratuites aux dirigeants et mandataires sociaux des entreprises aidées par l'État, les six grandes banques françaises et les sociétés visées par le plan automobile, Renault et PSA Peugeot Citroën. Mais ne concernent pas celles recevant des financements du fonds stratégique d'investissement (FSI), comme Valeo. Sur le papier, cela sonne comme un coup d'arrêt aux rétributions excessives et injustifiées de certains diri-

geants du CAC 40. « Il ne s'agit au fond que d'un décret alibi qui ne s'attaque en rien aux racines du mal », estime le PS. La droite ne parle pas de plafonnement des rémunérations quand 80% des Français y sont favorables. Et sur ce point, le gouvernement préfère s'en remettre à la bonne volonté du Medef qui en donne pourtant pas de gages dans ce sens. Bien au contraire.

Excès

Accumulant les provocations, Laurence Parisot, la patronne des patrons a ainsi asséné : « Nous, Medef, avons une

Scandales en série

Année	Dirigeant	Pays	Entreprise	Parachute doré
2005	Daniel Bernard	France	Carrefour	38 millions euros
2006	Noël Forgeard	France	EADS	8,5 millions euros
2007	Serge Tchuruk	France	Alcatel	5,7 millions euros
2007	Antoine Zacharias	France	Vinci	13 millions euros
2008	Patricia Russo	France	Alcatel	6 millions euros
2009	Fred Goodwin	Royaume-Uni	Royal Bank of Scotland	650 000 livres (726 000 euros) de retraite annuelle à vie
2009	Douglas Poling	États-Unis	AIG (assurances)	6,4 millions de dollars
2009	Thierry Morin	France	Valeo	3,2 millions d'euros

décret, rien de concret



7

autorité morale mais pas plus que cela. Nous n'avons pas les moyens ni même le désir d'imposer quelque chose qui dépend de la relation contractuelle entre le mandataire social et son entreprise. » Un état d'esprit qui montre à quel point une certaine frange des dirigeants de grandes entreprises se trouve éloignée de la réalité. Comment, en effet, ne pas se révolter face à un scandale comme le parachute doré de Thierry Morin ? Comme le révélait le quotidien *Libération* (24 mars), le PDG de Valeo s'en va avec un joli pacotille de 3,2 millions d'euros

quand, dans le même temps, le groupe prévoit 1600 suppressions de postes et enregistre une perte de 208 millions d'euros en 2008. L'entreprise a par ailleurs reçu une aide du FSI de 19 millions d'euros en février.

Évidemment, ce genre d'excès est particulièrement indécent en période de crise. Mais pourquoi fixer à fin 2010 l'expiration du décret ? Les rémunérations astronomiques de grands patrons choquaient déjà avant le marasme économique et financier dans lequel la France est plongée depuis plus de six mois. Aucune raison pour que ce

système s'arrête de lui-même comme par enchantement. D'autant que la France est championne en la matière. Un PDG de société française cotée en bourse touche en moyenne 1,85 million d'euros de salaire annuel. Un record en Europe comme le souligne une enquête de 2003, et très au-delà, par exemple, des déjà très élevés 983 000 euros annuels d'un grand patron suédois. Et comme si ça ne suffisait pas, sur les 20 patrons européens les plus riches en 2008, 10 sont Français ! Face à ces chiffres, l'opinion s'interroge. Est-il normal qu'un patron gagne

100 fois plus qu'un salarié payé au Smic ? Responsabilité ou pas, on doute. Les cas Caisse d'Épargne ou Valeo ne sont pas les premières affaires du genre. On se souvient des 38 millions d'euros de prime de départ du patron de Carrefour en 2005, ou plus récemment des 6 millions d'euros touchés par Patricia Russo pour dire « adieu » à Alcatel.

Textes insignifiants

Les exemples abondent. Et si rien n'empêche ces dirigeants de gagner plus, pourquoi s'en priveraient-ils ? Un décret temporaire ne devrait pas les arrêter. Le Président déclarait pourtant le 29 mai 2007 au Havre, juste après son élection : « La pensée unique ne croyait pas à l'interdiction des parachutes dorés. Cette inter-

dition, je l'ai promise et je la mettrai en œuvre. » Les Français attendent toujours. Et depuis, d'autres promesses sont venues grossir la loi invisible de Nicolas Sarkozy. Ainsi que quelques textes insignifiants. Dans son fameux paquet fiscal d'août 2007, par exemple, le gouvernement conditionne l'attribution de primes de départ aux performances des dirigeants. Pour quel résultat ? Les chiffres désastreux de Valeo n'ont pas empêché son PDG de se payer grassement. « Cela fait des mois et des mois que nous déposons des amendements aux différents projets de loi liés aux finances pour limiter de manière draconienne, et parfois même interdire, les rémunérations principales ou accessoires qui paraissent totalement injustifiées, rappelle Michel Sapin, député

socialiste de l'Indre, et secrétaire national du PS à l'Economie. Voilà longtemps qu'un dispositif efficace aurait pu être adopté. Mais jusqu'à présent, la majorité a balayé nos propositions comme elle refuse de supprimer le bouclier fiscal. »

Interdire les stock-options

Pour les socialistes, demander aux patrons de s'autoréguler n'est rien d'autre qu'un leurre. Il faut agir à deux niveaux. « Il y a d'abord celui de l'urgence. Il faut dans un premier temps des dispositions législatives qui interdisent les stock-options et limitent de manière drastique les rémunérations, dans les entreprises aujourd'hui aidées par l'Etat, fonds d'investissement compris », explique encore

Exemples à suivre

Les Pays-Bas montrent la voie

Le 9 septembre 2008, le Parlement néerlandais est devenu le premier au monde à voter une loi visant à limiter les rémunérations outrageuses de certains grands chefs d'entreprise. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les PDG et directeurs des 90 sociétés cotées à la Bourse d'Amsterdam doivent payer 30 % d'impôt de plus sur leurs primes, s'ils gagnent plus de 500 000 euros annuels net, et si ces primes dépassent leur salaire annuel. Les sociétés s'exposent, quant à elles, à une très lourde pénalité : 15 % d'impôts supplémentaires sur leurs bénéfices si elles augmentent un directeur à quelques mois d'un départ. Enfin, les 700 directeurs de fonds d'investissement du pays doivent reverser au fisc 25% des revenus tirés des actions qu'ils détiennent dans leur propre société.

Avec la crise et de nouveaux scandales, les Pays-Bas veulent même aller plus loin. Le Parlement discute plusieurs mesures, comme l'embargo sur les primes.

Aux Etats-Unis, un cadre plus strict

Barack Obama a déjà plafonné à 500 000 dollars par an le salaire des dirigeants de banques qui ont bénéficié d'une aide fédérale, et annulé la possibilité de parachutes dorés en cas de licenciement pour les dix plus hauts responsables de ces groupes. Et des mesures plus sévères sont prévues pour limiter les rémunérations des patrons dans le secteur financier. La Chambre des représentants a déjà voté un texte qui taxerait les bonus à hauteur de 90 % d'une entreprise aidée par l'Etat. **F.C.**

Michel Sapin. Mais il faut aussi regarder au-delà de la crise. Le député socialiste poursuit : « Il est nécessaire de fixer des normes de rémunération. On peut très bien imaginer qu'un dirigeant ne puisse pas être payé plus de 30 fois le Smic par exemple. C'est d'ailleurs le système qu'est en train de mettre en oeuvre Obama aux États-Unis sur une base de 500 000 dollars annuels. Une somme qui représente déjà de bons niveaux de rémunérations !

Et pour éviter qu'on remette en place des dispositifs qui ont montré leur inefficacité, il faut interdire les stock-options sauf dans les entreprises naissantes. C'était d'ailleurs leur objectif au départ : des jeunes entreprises qui n'ont pas les moyens de payer leurs patrons et qui, en quelque sorte, diffèrent le salaire. On pourrait, par exemple, s'accorder sur la possibilité de recourir aux stock-options dans les cinq premières années d'existence d'une entreprise. Mais c'est totalement illégitime à la Société Générale, ou à la BNP. » La proposition de loi du PS est d'ores et déjà rédigée et déposée. Elle sera débattue à l'Assemblée nationale le 30 avril prochain. Au gouvernement de se montrer enfin « honnête et responsable » pour reprendre les mots mêmes de Nicolas Sarkozy.

Fanny Costes

Un chantier européen

La France n'est pas la seule à être touchée par les scandales liés aux émoluments faraïmeux des grands patrons d'entreprise. Les mêmes excès existent au Royaume-Uni, avec l'affaire Fred Goodwin par exemple. Ce dirigeant de la Royal Bank of Scotland vient de partir en ayant négocié une retraite en or : une rente de 650 000 livres (726 000 euros) annuelle à vie, alors que la banque a enregistré des pertes records en 2008. D'autres départs du même acabit ont été révélés dans la presse ces dernières années en Europe. Face à ces situations, l'Union européenne peut-elle jouer un rôle dans la limitation de ces rémunérations, ou au moins les contrôler ? Des discussions ont déjà eu lieu. Dès 2004, la Commission avait évoqué la question et estimé qu'il fallait établir de grandes lignes européennes sur le sujet. Mais rien n'a suivi. En 2007 ensuite, Jean-Claude Juncker, alors président de l'Eurogroupe, avait fustigé ces salaires trop élevés, lors d'une réunion des ministres de l'économie de la zone euro. Le Luxembourgeois avait alors demandé à chaque État membre de communiquer des plans nationaux pour lutter contre « un fléau social et des comportements extravagants ». Une demande restée lettre morte. Aujourd'hui toutefois, l'atmosphère de crise semble porter le débat plus haut. Le 23 mars, la Commission européenne a organisé un séminaire sur les rémunérations des grands

patrons. « Le 21 avril prochain, elle va sortir deux recommandations sur les rémunérations des dirigeants en général, et une spéciale pour les acteurs des marchés financiers (traders...), précise Pervenche Berès, eurodéputée socialiste et présidente de la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen. L'idée est de déboucher sur une initiative de nature législative, notamment pour que les superviseurs nationaux et européens, comme l'AMF, puissent mettre leur nez dans les histoires de rémunération. » Lors de son intervention, l'eurodéputée a insisté sur le fait qu'on a toujours justifié l'énorme différence de rémunération entre un dirigeant et un travailleur ordinaire par la responsabilité qui lui incombe dans la survie de l'entreprise. Mais, a-t-elle souligné, « la crise a démontré que trop souvent, il n'y avait pas de lien entre la responsabilité et le salaire ». Si ces recommandations aboutissent, un texte de loi devrait arriver sur les bancs du Parlement européen à l'automne 2009. « Ces sujets seront à traiter en priorité par le prochain Parlement. Si une majorité de gauche est élue aux élections de juin prochain, ce sera l'un de nos grands sujets d'action. Tout comme la question de l'architecture financière », souligne Pervenche Berès. Ensuite aux États, qui en ont la compétence, de fixer des règles plus strictes d'encadrement des rémunérations.

F.C.

Les salariés d'Heuliez montent

Heuliez, équipementier automobile dont le siège est situé à Cerizay (Deux-Sèvres) innove, a des projets, mais manque de trésorerie et se trouve menacé de cessation de paiement. La population fait pression pour que le gouvernement cesse de lui mettre des bâtons dans les roues.

Lundi 23 mars. La foule se presse sur le site d'Heuliez, le troisième constructeur automobile français. Fait peu banal, le cortège réunit les 1 000 salariés de l'entreprise et la direction, ainsi que tous les élus du département. Bousculade des journalistes, foison de caméras, crépitements des flashs. Ségolène Royal, la présidente de la Région Poitou-Charentes, est également venue. La colère est montée subitement durant le weekend. Filiale de la Caisse des Dépôts mise sur pied par le gouvernement, fin 2008, pour « renforcer les fonds propres et stabiliser le capital des entreprises françaises », le Fonds stratégique d'investissement (FSI) a refusé de compléter le nouveau tour de table d'Heuliez qui cherche 45 millions d'euros pour poursuivre ses activités. « Nous refusons que notre fleuron industriel se fasse casser les reins », avance Jean Grelier, le député socialiste de la circonscription. Heuliez est implanté à Cerizay,

une ville de 4 600 habitants située dans la pointe nord des Deux-Sèvres, entre la Vendée et la région de Cholet. Autour de l'immense église, les anciens corps de fermes présentent leurs façades de schiste roux, patinées par les embruns. Nantes n'est pas loin. Les toits d'ardoise fendent le bocage. Leur traînée de poudre traverse l'Anjou et ne s'évanouit qu'au Mans. Dans cet écrin rural, un tissu de PME a été façonné par les familles de propriétaires, mais aussi par la coexistence des idées socialistes et des valeurs chrétiennes. « Pour les banques, pour Renault, Peugeot, les milliards coulent à flot. Est-il impossible d'affecter 10 millions pour une entreprise essentielle au département ? », interroge Eric Gautier, le président socialiste du conseil général.

Tribunaux

Heuliez, qui n'a plus rien à voir avec les bus du même nom passés dans le giron de Fiat, connaît des difficultés financières depuis le milieu des années 2000. La PME a notamment mis au point le toit ouvrant et le coffre des Peugeot 206 qui sont sorties de ses chaînes. Mais ensuite PSA et Renault lui ont préféré des sous-traitants allemands et autrichiens. Les délégués syndicaux expliquent qu'auparavant leur PME avait traîné PSA devant les tribunaux : « Avec les marges

qu'il nous imposait, l'entreprise ne pouvait pas survivre. » Le groupe de Cerizay obtient la production d'un nouveau coupé, l'Opel Tigra, jusqu'à la fin du mois de juillet 2009. Anticipant la fin de cette activité qui représente 70% de ses ventes, la PME regorge de projets. Elle a conçu ses propres véhicules, trouvé des partenaires et démarché de nouveaux clients. À terme, 30% du chiffre d'affaires devrait être réalisé avec des véhicules électriques, 30% devrait provenir du bureau d'études tandis que le solde proviendra des portes d'hélicoptères pour Eurocopter, dont la production a commencé, et la fabrication qui monte en régime des cabines et des plafonds de camions militaires. Outre un triporteur électrique, Heuliez vient de présenter au salon de Genève un véhicule électrique développé avec Michelin et la Friendly, conçue à la demande de la Région Poitou-Charentes. « Ces modèles sont prêts. La Friendly a même été sélectionnée par Veolia pour le projet de la Ville de Paris de mise en libre-service des automobiles sur le modèle de Vélib », signale Emile Bregeon, le délégué CFDT. « Les séries de la Friendly sortiront en avril 2010, d'ici là il faut faire le joint financièrement », analyse pour sa part Michel Bourreau, le délégué de la CFE-CGC. À ce stade, Heuliez disposerait d'une avance technologique

au crâneau



Avec d'autres élus socialistes du territoire, Ségolène Royal, présidente de la région Poitou-Charentes, se bat aux côtés des salariés d'Heuliez pour éviter le redressement judiciaire.

d'environ deux ans sur ses concurrents. En outre, la Friendly sera commercialisée auprès des collectivités locales à 12 000 euros, contre 30 000 pour une voiture de même type, en projet chez Bolloré. Le Petit Poucet du bocage pourrait bien s'imposer. « La mobilisation a évité que l'entreprise ne soit rachetée une bouchée de pain par des concurrents », remarque Ségolène Royal. Dans les Deux-Sèvres, tout le monde s'inquiète que le FSI soit dirigé par un ancien cadre de PSA. Mais la mobilisation des salariés et des élus a contraint Nicolas Sarkozy à demander au

FSI d'« investir 10 millions d'euros dans Heuliez pour peu qu'il y ait un projet industriel ». « Après le retard à l'allumage, le dénigrement. C'est une stratégie de torpillage », s'indigne Ségolène Royal qui voit un lien entre les propos du Président et le fait que « des amis du pouvoir comme Matra ou Bolloré n'ont pas envie de voir arriver un concurrent plus rapide et meilleur marché ».

Faire vite

En liaison avec les représentants syndicaux, les élus socialistes de la région mettent la pression

pour que le tour de table soit établi au plus vite. Ségolène Royal arpente les collectivités locales pour présenter la Friendly alors que la Région Poitou-Charentes va garantir 5 millions de dettes et apporter 5 autres millions au capital. Un fonds d'investissements privé, Demeter, revient à la table de négociation avec ses 15 millions promis avant le refus initial du FSI. « Maintenant, il faut faire vite afin d'éviter le redressement judiciaire qui pourrait arriver en avril », prévient Jean Grelier. Pour être entendu, Heuliez devrait peut-être fabriquer des yachts ?

Olivier Vilain

Coup d'État à Madagascar : la démocratie en danger

L'ancien maire de la capitale malgache, Andry Rajoelina, aidé par l'armée, a destitué le Président Ravalomanana et obtenu les pleins pouvoirs, le 17 mars. La communauté internationale appelle à une rapide transition démocratique dans un pays ravagé par la pauvreté.

L'île de Madagascar vit depuis le mois de janvier des tensions politiques exacerbées qui ont conduit, le 17 mars dernier, à la destitution du Président Ravalomanana en place depuis 2001. Lâché par l'armée, il a été contraint de démissionner en transférant les pleins pouvoirs à un directoire militaire qui les a ensuite transmis à Andry Rajoelina. Ce farouche opposant et maire de la capitale Antananarivo promet depuis des mois qu'il deviendra le nouveau chef de l'État malgache. C'est fait. Un coup d'État en bonne et due forme contrairement à ce qu'il voudrait laisser entendre. Car si la Haute Cour constitutionnelle du pays a validé son arrivée au pouvoir, si cette personnalité de seulement 34 ans

s'est fait introniser à l'occasion d'une cérémonie le 21 mars, les urnes sont restées muettes. Contesté par l'ensemble de la communauté internationale, il inquiète d'autant plus qu'il promet des élections d'ici à deux ans ! Et qu'il a «suspendu» le Parlement. Il n'y a donc plus aucune institution légitime à Madagascar. « Cette situation ne peut pas perdurer pendant 24 mois. Nous demandons la mise en œuvre d'un processus démocratique rapide », souligne Thomas Melonio, délégué national Afrique du PS.

Frustrations et colère

Toutefois cette prise de pouvoir a été rendue possible par un climat de défiance à l'égard de Marc Ravalomanana, et une situation économique et sociale dramatique. 70 % de la population vit avec moins de 1 dollar par jour. « De récents événements ont mis le feu aux poudres. 1,3 million d'hectares de terres ont été confisqués en

concession à la société sud-coréenne Daewoo, alors qu'à Madagascar la terre est considérée comme sacrée. D'autre part, Ravalomanana a décidé d'acheter un avion à 60 millions de dollars pour la présidence. Et dernier événement en date, il a fait interdire l'une des radios détenues par Rajoelina, après la diffusion d'une interview de l'ancien Président malgache Ratsiraka », explique encore Thomas Melonio. Il n'en fallait pas moins pour provoquer la colère de ses opposants. D'autant qu'en présidentialisant à outrance le régime, il a accru les frustrations de personnalités politiques de l'île. Rajoelina a donc profité de cette situation avec habileté. Il devrait rapidement organiser un référendum pour modifier la Constitution. Car aujourd'hui il faut être âgé d'au moins 40 ans pour prétendre à la présidence. Mais quid de la démocratie ? Encore inconnu il y a peu, cet homme ambitieux mais inexpérimenté ne semble pas prêt à entendre les interpellations de la communauté internationale.

Fanny Costes



Le chiffre

Les États-Unis s'engagent dans la lutte pour le changement climatique. C'est ce qu'a promis Barack Obama en évoquant une réduction des émissions américaines de 14% d'ici à 2020. Il a également proposé la création d'un « forum de l'énergie et du climat » entre les 17 grandes économies mondiales.

14

Suisse

Une femme à la tête de Zurich

Corinne Mauch a été élue, le 29 mars, maire de Zurich. Socialiste, elle devient la première femme maire de la plus grande ville suisse et devance de plus de 10 000 voix sa rivale libérale du parti UDC, Kathrin Martelli. Une élection qui traduit aussi la satisfaction des Zurichois à l'égard de la politique menée par les socialistes, à la tête de la municipalité depuis 18 ans.



UE

Le Pen récidive sur les chambres à gaz

Le 25 mars, dans l'hémicycle du Parlement européen, à Strasbourg, le chef de file du FN a réaffirmé que « les chambres à gaz étaient un détail de l'histoire

de la Seconde Guerre mondiale ». Une nouvelle provocation jugée « indigne et absolument intolérable » par les socialistes. Ils ont immédiatement proposé une modification du règlement intérieur, car en tant que doyen, Le Pen aurait pu présider la séance inaugurale du nouveau Parlement élu en juin prochain. Dès le lendemain, les groupes politiques du Parlement européen ont donné leur feu vert à une modification de leur règlement interne. Mais une exclusion temporaire des travaux du Parlement ou une retenue d'indemnités, réclamée par plusieurs eurodéputés dont le socialiste Harlem Désir, n'ont pas été évoquées.

UE bis

Mettre fin au secret bancaire en Europe

Benoît Hamon, porte-parole du PS et eurodéputé, demande, dans un rapport, la fin du secret bancaire en Europe. « Alors que des sommes colossales ont été investies par les pouvoirs publics pour la sauvegarde du système bancaire, il est logique d'attendre une contrepartie de la part des banquiers pour aider les États membres de l'Union à récupérer l'impôt que la fraude fiscale lui soustrait. On



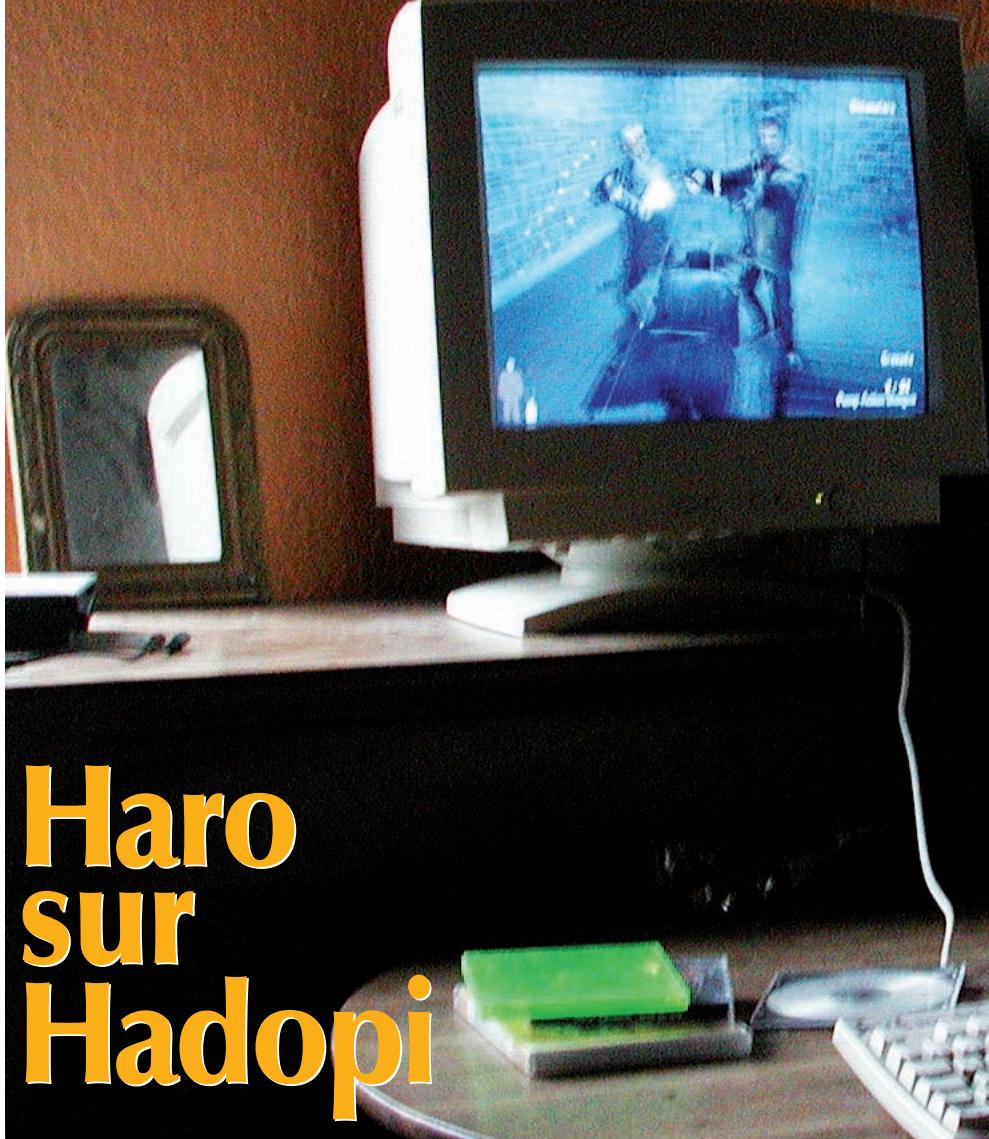
estime à environ 200 milliards d'euros par an le coût global de l'ensemble de la fraude fiscale pour les administrations fiscales européennes », souligne Benoît Hamon. La révision de la directive sur la fiscalité des revenus de l'épargne est une opportunité unique d'y mettre fin.

Qatar

Al-Bachir défie la CPI

Malgré le mandat d'arrêt international lancé contre lui, le président soudanais ne craint pas la Cour pénale internationale. En visite en Libye et en Égypte d'abord, il s'est rendu le 30 mars au 21^e sommet arabe à Doha, au Qatar. Dans un discours prononcé lors de la séance d'ouverture, il a demandé aux pays « amis », « des résolutions claires et fortes rejetant la décision de la CPI et réclamant de celui qui l'a ourdi de l'annuler ». Dans sa déclaration finale, la Ligue arabe a apporté son entier soutien à Omar Al-Bachir, sous prétexte que la CPI serait « un instrument néo-colonialiste ». La CPI montre malheureusement les limites d'une instance judiciaire sans pouvoir contraincant.

Page réalisée par
Fanny Costes



Haro sur Hadopi



Patrick Bloche,
*secrétaire national
aux médias*

Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, les libertés publiques régressent dans notre pays entre remise en cause des contre-pouvoirs et surveillance généralisée de la société. Le projet de loi

dit « Création et Internet », actuellement en discussion au Parlement, en est la parfaite illustration.

C'est, en effet, un dispositif répressif que le gouvernement veut mettre en place faisant de nos concitoyens internautes des suspects en puissance. Le texte présente, à cet égard, trois inconvénients majeurs. Il oppose stérilement les Français

entre eux, les créateurs aux internautes, c'est-à-dire les artistes à leur public. Par ailleurs, il a un train de retard d'un point de vue technologique : les internautes, par un mode d'accès aux contenus culturels en ligne comme le streaming, privilégié désormais le flux au stock. Enfin, il ne rapportera pas un euro de plus à la création !



I sommaire du dossier

Analyse : Philippe Aigrain, co-fondateur de la Quadrature du Net, montre en quoi la loi Hadopi est attentatoire aux droits fondamentaux p.16 à 19

Argumentaire : Revue de détails des 6 points noirs du texte p.20 à 22

Focus : Une loi déjà caduque. Le Parlement européen rejette le principe de la riposte graduée p.23

Dialogue : Sylvie Robert, secrétaire nationale à la culture et Xavier Filliol, directeur des contenus chez Baracoda, discutent d'un modèle alternatif p.24-25

La CNIL a considéré qu'il y avait dés-équilibre entre la protection du droit d'auteur et la protection de la vie privée. L'ARCEP considère que les obstacles techniques sont si nombreux qu'ils vont accentuer les inégalités territoriales. Le Parlement européen, à plusieurs reprises, a réaffirmé que l'accès à Internet était devenu un droit fondamental et qu'à

ce titre, la suspension de la connexion ne pouvait se faire que sous le contrôle du juge. Malgré cela, le gouvernement s'entête. Pour les députés socialistes, à la pointe de la mobilisation contre le texte, une autre solution est possible qui rassemble artistes et internautes. Ils ont ainsi proposé, lors des débats, qu'une «contribution

créative», prélevée sur chaque abonnement à Internet, soit créée pour poser les bases d'un nouveau modèle de rémunération de la création dans notre pays, à la fois redistributif et équitable. Ce dispositif permettrait également d'assurer l'accès de tous à la culture qui est l'objectif premier de toute politique culturelle.

“ Cette loi est une atteinte aux droits fondamentaux ”

Surveiller et punir, tel est l'objet de la loi « Cr éation et Internet » d ej   adopt e e au S n at et dont l'examen a repris   l'Assembl e nationale, le 31 mars dernier.

Au lieu de d evelopper un nouveau mod le  conomique permettant   la fois aux internautes de partager des  uvres num riques et aux artistes d'  tre r mun r s, le g ouvernement se lance   la chasse aux « pirates ».

Un proc d  inique, inefficace et impossible   mettre en place.

Les d  tails avec Philippe Aigrain, co-fondateur de la Quadrature du Net.

Le t  l echage ement ill gal sur Internet est d ej   sanctionn . Quel est le dispositif existant ?

D  s que les  changes et la copie num riques ont  t t possibles, la volont  du pouvoir a  t t d radiquer cette forme de partage assimil e   du piratage. Dans un premier temps, les « pirates » ont  t t poursuivis en justice, souvent relax s, faute de preuves suffisantes, parfois condamn s dans des conditions qui paraissaient aberrantes pour des actes sans vis e de profit.

D  s la pr paration de la loi Dadvsi (droit d'auteur et droits voisins dans la soci t  de l'information), l'id e de la riposte gradu e a  t t envisag e . En juillet 2004, elle figure dans la charte avec les fournisseurs d'acc s   Internet (FAI) qui s'engagent   suspendre l'acc s   Internet en cas de plainte des ayants droit. D  s cette

 poque, dans une tribune co-sign e notamment par Michel Rocard, j'ai tent  d'attirer l'attention sur le fait qu'un tel dispositif  t tait attentatoire aux droits fondamentaux. Le g ouvernement a de nouveau essay  de l'introduire dans la loi Dadvsi, mais le Conseil constitutionnel y a mis son veto. Finalement, la loi Dadvsi, vot e en 2006, a confirm  les sanctions pour contrefa on. Le t  l echage ement ill gal est donc possible des m mes peines : jusqu'   300 000 euros d'amende et trois ans de prison.

En quoi consiste la loi « Cr  ation et Internet » ? Quels changements appor era-t-elle si elle est adopt e  ?

Pour sauvegarder leurs int r ts, l'industrie musicale, et dans une moindre mesure l'industrie du cin ma, ont fait pression pour pousser cette « *three strikes approach* » (la politique des trois coups), une r gle venue du base-ball : si vous  tes pris trois fois en faute, vous sortez du terrain. Dans les ann es 50, ce dispositif fut utilis  aux  tats-Unis pour lutter contre la d linquance. Des lois de sinistre r putation puisqu'elles contribu rent en grande partie   faire de l'Am rique le pays avec le pourcentage le plus  lev  de d tenus. Appliqu e    Internet, la « *three strikes approach* » se traduit par cette escalade :

“ Ce texte est une v ritable usine   gaz qui ne pourra jamais fonctionner ”

Philippe Aigrain est un informaticien, chercheur, ancien chef du secteur technologie du logiciel à la Commission européenne. Il est également le co-fondateur de la Quadrature du Net, un collectif de citoyens qui informe sur des projets législatifs menaçant les libertés individuelles, les droits fondamentaux et le développement économique et social à l'ère du numérique. Il est notamment l'auteur de *Cause commune, l'information entre bien commun et propriété* (Fayard, 2005) et de *Internet & Création. Comment reconnaître les échanges hors-marché sur Internet en finançant et rémunérant la création ?* (éditions InLibroVeritas, 2008)



après deux avertissements pour téléchargement illégal, votre connexion Internet est coupée.

Parmi les très nombreuses critiques à l'encontre de cette loi, figure son impossible mise en œuvre. Qu'en est-il ?

Ce texte est une véritable usine à gaz qui ne pourra jamais fonctionner. Les représentants des ayants droit seraient censés surveiller le trafic Internet pour détecter les adresses IP (le numéro qui identifie chaque ordinateur connecté à Internet, ndlr) qui pourraient être suspectes de se livrer à des échanges illégaux. Ils devraient ensuite transmettre à la Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des Droits sur Internet ou Hadopi les listings des abon-

nés qui auraient commis ou laissé commettre des usages illicites. Le texte prévoit d'en transmettre 1000 par jour ! Or, rien ne ressemble plus à un usage illicite qu'un usage licite. L'autorité administrative n'a aucun moyen de vérifier les informations qu'elle reçoit.

À ces obstacles techniques, s'ajoute un non-sens juridique...

En effet, aucun des avertissements ne précisera l'œuvre soi-disant téléchargée. Et le seul recours possible (devant le juge) se fera lors de la sanction et si on a renoncé au chantage à la transaction qui donne «droit» à des sanctions adoucies. Ce n'est qu'à ce moment-là que pourra être contestée l'accusation ! Le but essentiel de cette loi est d'intimider les adeptes du

“ Cette loi ne fera pas gagner un centime de plus aux créateurs ”

partage. Elle prévoit 1 000 sanctions par jour, soit entre 200 et 365 000 personnes bannies d'Internet chaque année et inscrites dans des fichiers comparables aux fichiers des interdits de chéquiers qui devront être consultés par les FAI avant de fournir accès à Internet.

On peut parler de fichage, voire de flicage ?

Cette loi comporte trois motifs d'atteinte aux droits fondamentaux. Tout d'abord, le principe même de riposte graduée est par essence contradictoire avec le droit européen sur la protection des données. Cela a d'ailleurs été souligné par la Commission européenne et par le contrôleur européen de la protection des données qui craint de voir se développer une surveillance systématique. Il suffit d'imaginer ce que donnerait cette loi si elle était appliquée dans la sphère physique : cela reviendrait à ouvrir tous les courriers pour voir s'ils ne contiennent pas une copie de CD ! Cette loi provoquerait un tollé encore plus grand que celui qu'elle suscite aujourd'hui.

Deuxièmement, elle est une atteinte aux droits fondamentaux en ce sens où elle constitue un déni du droit à une procédure équitable. Sa finalité est de menacer et punir automatiquement. Le partage d'une œuvre numérique devient donc un délit indiscutable, au même titre que l'excès de vitesse. Conscients de cette absurdité, des députés, notamment UMP, ont déposé des amendements pour introduire une possibilité de recours. Enfin, la sanction par le bannissement est la troisième atteinte

aux droits fondamentaux. C'est pour cela que ce type de sanction a été rejeté par le Parlement européen à trois reprises, ainsi que par les gouvernements allemand et suédois. Là encore, les députés français le savent et certains, UMP encore, ont proposé de remplacer provisoirement le bannissement par des amendes.

Christine Albanel tente pourtant de justifier son texte, en mettant en avant la rémunération des artistes. Cette loi leur fera-t-elle gagner de l'argent ?

Non ! Elle ne fera pas gagner un centime de plus aux créateurs. Aucun dispositif n'est prévu à cet effet. La loi est seulement fondée sur le pari suivant : en éradiquant le partage, les offres légales fleuriront et, indirectement, les créateurs en bénéficieront. Pourtant, au lieu de vouloir éradiquer le partage, il faudrait réfléchir à des modèles commerciaux compatibles avec la possibilité d'échanger. L'immense majorité des revenus actuels de la création proviennent de sources qui ne sont pas affectées par les échanges entre internautes. 83 % des revenus des auteurs-compositeurs reposent ainsi sur des sources sans rapport avec les ventes : la licence pour la radio, la télévision, le paiement pour une performance publique, la licence pour la copie privée...



Quel modèle préconisez-vous ? Une forme de licence globale ?

Un modèle proche de la licence globale, tout en étant différent. Proche parce qu'il consiste également à offrir la possibilité de partager des œuvres sans but de profit et à mettre en place une contribution forfaitaire mensuelle pour rémunérer la création. Mais à la différence de la licence globale, cette contribution devrait être acquittée par tous les abonnés au haut débit, qui en pratique bénéficieront tous de ce qu'elle rendra possible. D'autre part, ce système ne s'appliquerait qu'aux œuvres publiées sous forme numérique : enregistrer un film diffusé dans une salle de cinéma ou scanner un livre et le diffuser sur Internet sont autant d'actes qui doivent rester interdits. Cette contribution permettra en outre de diversifier la production culturelle, en permettant à des artistes de se faire connaître sur le Net et de pouvoir toucher de l'argent. Car jusqu'à présent, 4 à 5 % des titres publiés par les maisons de disques représentent 95 % des ventes dans l'année qui suit leur parution. Le système de la contribution pourrait débloquer cette situation.

Propos recueillis par Elisabeth Philippe



Les désaveux successifs de la « riposte graduée »

- 30 juin 2006 : Adoption de la loi (DADVSI) relative aux droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information. Elle est la première à prévoir une contravention entre 38 et 150 euros d'amende pour les utilisateurs des réseaux peer-to-peer. Des modalités de sanctions progressives censurées par le Conseil constitutionnel.

- 1^{er} août 2006 : Promulgation de la loi DAVDSI. Les internautes risquent jusqu'à 3 ans de prison et 300 000 euros d'amende. Une sanction évidemment peu applicable et inapte à réduire le téléchargement de masse.

- 2007 : Commission Olivennes : Le gouvernement charge Denis Olivennes de réintroduire un dispositif de sanction, compatible avec la décision du Conseil constitutionnel. L'ancien président de la Fnac propose la création d'une autorité administrative capable de contrôler et sanctionner le téléchargement illégal.

- 23 novembre 2007 : Accords de l'Elysée, signés par une quarantaine d'entreprises et organisations représentatives du monde de la culture et de l'Internet. Ils reprennent principalement le contenu du rapport Olivennes.

- 6 mai 2008 : la majorité présente son projet de loi au Conseil d'État et le 18 juin au Sénat.

- 10 avril 2008 : Le Parlement européen affirme que la coupure d'accès à Internet est une mesure disproportionnée et incompatible avec les libertés d'expression et d'information de tout citoyen.

- 24 septembre 2008 : Adoption de l'amendement 138 du « Paquet Télécom ». Ce texte rappelle aux États membres qu'ils ne peuvent transférer le pouvoir de prendre des décisions relatives aux libertés d'une autorité judiciaire à une autorité administrative qu'en cas de circonstances portant atteinte à l'ordre et à la sécurité publique.

- 26 mars 2009 : Rapport relatif au « Renforcement de la sécurité et des libertés fondamentales sur Internet » qui consacre le droit de tout individu à accéder à un ordinateur et à Internet. La coupure d'accès à Internet ne peut être considérée comme une sanction. Ces prises de position deviendront tôt ou tard impératives pour le droit français.

Hadopi : le jeu des 6 erreurs

À une époque, la VHS et les chaînes cryptées étaient accusées d'être les fossoyeurs du cinéma. Il n'en a rien été. Alors, VHS et téléchargement même combat. D'autant que le téléchargement est seulement la troisième source d'échange de fichiers après le vis-à-vis et la clé USB. En s'attaquant à lui, les rédacteurs de la loi Hadopi se sont trompés de cible. Mais ce n'est pas leur seule erreur.

1 - Une loi déjà dépassée technologiquement

Dans le texte de la loi, les nouveaux gendarmes du net remonteront aux supposés pirates via leur adresse IP (carte d'identité de l'abonné). Il oblige donc le fournisseur d'accès à Internet (FAI) à dénoncer l'identité de son client présumément fautif. Jusqu'à maintenant, une telle pratique n'est autorisée qu'en matière de terrorisme. Autre problème, la loi ne tient pas compte de l'ingéniosité des pirates qui peuvent usurper des adresses IP d'autres internautes. « Il est aisé de déchiffrer les adresses IP et de télécharger sans être repéré, explique Alain Bazot, président de l'UFC Que choisir. Votre voisin capte votre connexion et télécharge en douce. Après deux lettres d'avertissement, vous êtes coupé à la place de votre voisin ». La loi va sanctionner les petits joueurs pas assez malins pour contourner des adresses IP, en laissant les cadors de la Toile télécharger tranquillement.

2 - « Ça va couper » et ce sera sans recours...

Dès que l'autorité aura détecté le troisième faux pas, elle coupera la connexion Internet du supposé pirate, qui n'a donc

aucune possibilité de recours. PC Impact a calculé que l'Hadopi ne prendrait que 25,20 secondes pour décider de couper. Expéditif. Pire ce sera à l'abonné de prouver son innocence. En outre, c'est une haute autorité (Hadopi) – dont le président sera nommé par le pouvoir exécutif – qui sanctionnera et non pas une autorité judiciaire. « Cette présomption de culpabilité est plus que gênante, tonne Alain Bazot. Le Conseil constitutionnel devra statuer. Hadopi est une monstruosité juridique. Je m'attends à un bourbier incroyable de recours. Cette loi n'alimentera pas la création artistique mais les contentieux. »

3 - Pas un kopeck pour la création

« Cette loi sauvegarde le système des majors, explique Alain Bazot. C'est une usine à gaz qui ne va servir qu'à financer une autorité non juridictionnelle. » Selon Christine Albanel, ministre de la culture, Hadopi coûtera 7 millions d'euros. Les FAI devraient dépenser entre 60 et 100 millions d'euros pour s'adapter. Et les artistes dans tout ça ? Rien ne prouve que les pirates privés d'Internet vont retrouver le chemin des bacs pour acheter des disques. « Nous proposons une table ronde pour réfléchir à un nouveau moyen de garantir le financement de la création, explique le député PS Jean-Louis Bianco. Une nouvelle économie de la musique et du cinéma est en train de se mettre en place, Internet peut en être un allié, notamment dans un système de licence globale que nous défendons. » Pour mettre au point cette licence, il suffit de faire participer les abonnés au haut-débit. « Comptons



deux euros par abonné, calcule Alain Bazot, vu leur nombre, on peut facilement arriver à 500 millions d'euros de revenu par an. C'est toujours plus que les 280 millions que rapportent les CD, DVD etc... actuellement. »

4 - Une loi liberticide et anti-européenne

« Dans la mesure où il organise un fichier général des internautes, le projet de loi Hadopi est contraire aux libertés publiques fondamentales, affirme Jean-Louis Bianco. À une majorité écrasante, le Parlement européen a rejeté le principe de la loi Hadopi et la France s'entête. En l'état, la loi Hadopi fait le grand écart entre la nécessité de protéger la création et les atteintes à la libre circulation sur Internet. » Il ne faut pas oublier qu'en couplant Internet, l'Hadopi privera en même temps l'internaute de téléphone et de télévision. « C'est à contre-courant des principes européens qui ont reconnu que l'accès Internet était essentiel à la vie

sociale, aux recherches d'emploi, aux démarches fiscales et administratives, analyse Alain Bazot, la disproportion entre la sanction et les sommes en jeu est scandaleuse, où est le trouble à l'ordre public ? »

5 - Une vision étriquée de la création

Aujourd'hui, les « consommateurs » disposent d'autres moyens d'écouter de la musique ou de visionner des œuvres, en utilisant notamment les sites de streaming comme Deezer. Internet permet aux créateurs de trouver un public, explique Jean-Louis Bianco, ils peuvent ainsi faire connaître leurs œuvres sans avoir à passer par une Major. Hadopi est d'arrière-garde, elle regarde la création dans le rétroviseur. » De manière générale, après avoir téléchargé sa musique, le pirate se rend au concert, donc investit dans la création artistique. Le téléchargement peut aussi permettre de faire un premier tri, et de faire ensuite des achats ciblés de musique.



6 - Une vieille partition

« Dans la loi, rien n'est fait pour améliorer l'offre légale, affirme Alain Bazot. Les gens veulent avoir accès à la création mais dans des conditions de rémunération acceptables. Or aujourd'hui, ils doivent payer l'équivalent du prix d'un CD pour des titres en ligne, alors que les coûts de l'objet n'existent plus. » Sur les premiers mp3, on peut stocker plus de 800 chansons, or les plates-formes de vente facturent environ 1 euro le titre.

Résultat, il faudrait débourser 800 euros pour remplir son mp3. Qui peut se le permettre ? Il y a inadaptation entre les capacités de stockage des mp3 et les moyens financiers des gens pour acheter ces œuvres. « L'avenir est dans l'offre d'abondance, conclut Alain Bazot, seul le système de licence globale est en adéquation avec l'outil haut débit. La loi n'est pas adaptée aux besoins et ce n'est pas spolier les artistes que de dire ça. »

Stéphanie Platat

Une loi qui n'inspire pas les artistes

Chez les artistes aussi, il y a les pro et les anti-Hadopi. En caricaturant un peu, les gros vendeurs des majors sont du côté de la loi, les autres, soit la grande majorité des créateurs, pour qui Internet est un formidable canal de diffusion, s'opposent à ce texte. Les pétitions d'artistes anti-Hadopi fleurissent sur la Toile, comme celle du site de culture électronique Poptronics qui a recueilli les signatures de 86 artistes et qui

dénoncent un projet de loi « en total décalage avec notre réalité, bien loin de la « Crédit » et encore plus de cet « Internet » dont il prétend réguler les pratiques ». Il y a aussi celle du site SVM, paraphée par des groupes comme Les Ogres de Barback ou le chanteur Didier Super. De son côté, le chanteur Cali a déclaré : « On ne peut pas traiter de voleur un jeune qui télécharge alors que c'est nous les voleurs [...] les producteurs de

disques se font des marges énormes, et ce que nous [les artistes] récoltons est tout de même très minime. » Le mouvement est bien plus important outre-Manche. 700 artistes, parmi lesquels Robbie Williams, Radiohead, Peter Gabriel... ont rejoint la Featured Artists Coalition contre la criminalisation des « pirates ». La pop anglaise a toujours eu un temps d'avance sur la variété française... **E.P.**

Le Parlement européen fait « bugger » la loi française

Paquet Télécom, rapport Trautmann, amendement Bono, rapport Stavros Lambrinidis... De nombreux textes européens font frémir la majorité française. En proclamant la liberté de chacun à disposer d'un accès à la toile, le Parlement européen barre définitivement la route au projet de loi du gouvernement « Crédit à Internet » et le rend caduc avant même son adoption.

Nicolas Sarkozy croit pouvoir régler le problème du téléchargement illégal en créant une institution administrative qui aurait le super pouvoir de couper définitivement les connexions Internet. L'année dernière, le Parlement européen avait déjà, sous l'égide de l'eurodéputé français Guy Bono, voté l'amendement Bono-Rocard-Fjellner qui affirmait qu'Internet est une ressource commune essentielle et appelait les États membres et la commission à s'abstenir de mesures attentatoires aux libertés civiles et aux droits de l'homme comme la suspension de l'accès à Internet. Flairant le mauvais coup, la présidence française avait réussi à faire sauter cet amendement. Mais c'était sans compter sur la motivation et la ténacité des parlementaires européens de gauche qui présentent à nouveau cet amendement dans le cadre du « Paquet Télécom », discuté fin avril, et qui rendra, une fois voté, caduc le texte français.

Libertés fondamentales

« Cet amendement propose que l'autorité judiciaire reste l'autorité qui puisse décider si oui ou non nous pouvons couper l'accès à Internet à un citoyen », explique Guy Bono. Ce qui revient à ôter toute raison d'être à une autorité administrative du type Hadopi qui serait désignée voire nommée par Nicolas Sarkozy « J'ai, de toute manière, l'intention de demander à la Commission européenne de saisir la Cour de justice européenne contre la France parce que la loi envisagée par le

gouvernement est contraire aux droits communautaires. Le Parlement européen a réintroduit par la porte démocratique ce que Sarkozy avait fait sortir par la fenêtre diplomatique », résumé l'élu européen.

“ Le Parlement européen a réintroduit par la porte démocratique ce que Sarkozy avait fait sortir par la fenêtre diplomatique ”

Guy Bono, eurodéputé français

Autre front contre la loi française, le rapport du député socialiste grec Stavros Lambrinidis. « L'accès à Internet, comme l'accès à l'éducation, ne devrait jamais être bloqué par des gouvernements ou des compagnies privées », précise ce texte adopté le 26 mars dernier par le Parlement européen et consacré au « renforcement de la sécurité et des libertés fondamentales sur Internet ». Il mentionne également que « garantir l'accès de tous les citoyens à Internet équivaut à garantir l'accès de tous les citoyens à l'éducation ». Alors que le débat franco-français sur la loi « Crédit à Internet » a repris le 31 mars dernier à l'Assemblée nationale, les internautes peuvent d'ores et déjà s'assurer que leurs droits fondamentaux seront protégés par l'Union.

Ariane Vincent

Encourager la mise en place d'un nouveau modèle économique

Internet pose un défi majeur : comment rémunérer les artistes tout en garantissant l'accès de tous à la culture ? La question essentielle d'un nouveau modèle économique devrait être soulevée en priorité, au lieu de se focaliser, comme le fait la loi Hadopi, sur le seul débat moral. Conviés par *l'Hebdo* pour un dialogue sur ce thème, **Sylvie Robert**, secrétaire nationale à la culture, vice-présidente du conseil régional de Bretagne en charge de la culture, et **Xavier Filliol**, pionnier de la musique sur Internet avec *Mp3.fr* et directeur des contenus chez Baracoda, donnent un aperçu de ce que pourrait être ce modèle innovant.



La loi Crédit et Internet répond-elle aux enjeux majeurs soulevés par Internet ?

Sylvie Robert : Cette loi veut à juste titre concilier deux droits fondamentaux auxquels les socialistes sont profondément attachés : le droit à la création artistique et le droit à la protection de la

“Les débats auraient dû être l'occasion de s'interroger sur la révolution de l'entrée dans l'ère numérique”

Sylvie Robert, secrétaire nationale PS à la culture

vie privée. Mais elle contient des fragilités qui nous conduisent à exprimer des réserves. Les débats parlementaires auxquels elle a donné lieu ont été tristement manichéens, divisant de manière stérile les internautes et les artistes. La loi a créé des tensions alors que les débats auraient, au contraire, dû être l'occasion pour le monde de la culture de s'interroger sur la révolution, les apports et les contraintes de l'entrée dans l'ère numérique et pour les internautes, de prendre conscience de protéger le droit des artistes.

Xavier Filliol : Je souscris pleinement à ce qui vient d'être dit. Hadopi présente le grave défaut d'oublier totalement le lien qui existe entre les artistes et le public. La loi va même jusqu'à stigmatiser la jeunesse en la qualifiant de « pirate ». Pensez qu'au Royaume-Uni, des centaines de groupes de musique, parmi lesquels des artistes aussi importants que Radiohead ou Blur, s'opposent à la criminalisation des internautes. En France, nous sommes très loin de ce type d'initiative. En cela, Hadopi illustre dix ans de défiance entre les professionnels de la musique et le public. Celle-ci s'est installée d'abord avec le refus des majors du

disque d'accorder des licences pour l'exploitation de leurs catalogues sur Internet. Puis, ces majors ont autorisé la diffusion de la musique sur le Net, mais à condition d'en dégrader le son ! Résultat, les amateurs de musique se sont débrouillés pour écouter et échanger de la musique de bonne qualité. En fermant ainsi les vannes, les majors ont développé en réalité un circuit de diffusion parallèle. Enfin, summum de la méfiance, les majors ont ensuite vendu des CD mais avec un logiciel qui en interdisait leur diffusion numérique. Autrement dit, le public qui achetait les disques était soupçonné a priori de vouloir les diffuser sur le Net. Ce type de pratique de la part des majors a constitué un frein énorme au développement d'une offre légale sur Internet et à la réflexion sur l'évolution qu'apportait le numérique.

Que faudrait-il faire en matière de réglementation et d'offre sur Internet ?

Sylvie Robert : Le téléchargement illégal pose le problème de la propriété intellectuelle et de l'atteinte au droit moral et matériel des artistes et des ayants droit. Ceci dit, il n'existe pas aujourd'hui de solution satisfaisante qui garantisse le droit d'auteur, la rémunération des artistes et l'accès à tous à la culture. Dans cette transition que vit le monde de la culture, les socialistes ont pour ambition d'encourager la mise en place d'un nouveau modèle économique qui favorise l'essor des industries culturelles dans le contexte de cette révolution technologique. Nous voulons rassembler sur cette question les internautes, les artistes et l'ensemble des parties concernées pour mener une réflexion commune.

“ Internet est un outil de valorisation de la musique ”

Xavier Filiol, directeur des contenus chez Baracoda

Xavier Filiol : En tout état de cause, ce modèle économique est très déséquilibré. Il faut le repenser. Pour le moment, lorsque vous vendez un titre via le site iTunes 90 centimes, il y a 80 centimes qui reviennent à la maison de disques et seulement 5 centimes pour l'artiste, 3 pour l'auteur et 2 pour Apple. On comprend pourquoi aux États-Unis des artistes qui se sont fait un nom se désengagent des maisons de disques. Mais il faut travailler les offres légales alors que les distributeurs de musique comme la Fnac ne le font pas car la marge leur paraît trop faible. Surtout, il faut intégrer que le Net permet de faire vivre un lien direct avec le public, de créer autour de cette musique des sites Internet, des blogs, des forums... C'est un outil de valorisation de la musique. On peut la vendre sur le Net, mais aussi agrégner des revenus publicitaires ou développer du sponsoring. Il y a un foisonnement de choses à faire. Pour le moment, le débat strictement moral qui vient d'avoir lieu à l'occasion d'Hadopi nous détourne de toutes ces possibilités. La loi conforte les pouvoirs en place et une reprise en main de la distribution par les majors. Il y a aussi besoin de s'interroger sur le soutien de la diffusion des catalogues de titres français à l'étranger. Cela suppose des développer des offres adéquates. Internet peut aussi être un canal incomparable pour diffuser la culture française dans le monde.

Propos recueillis par Olivier Vilain

French connections : réduire la fracture numérique

L'accès et la maîtrise des Technologies d'information et de communication (TIC) sont des atouts cruciaux en matière d'insertion économique, sociale et culturelle. Les élus le savent mieux que quiconque. Et engagent des politiques audacieuses dans ce domaine.

Chercher un emploi, formuler une demande d'aide sociale en ligne, communiquer avec sa banque ou sa mairie, en quelques clics... Internet est devenu un outil incontournable. Seulement, malgré son formidable développement, il n'est pas encore accessible à tout le monde. La fameuse fracture numérique qui épouse souvent les failles creusées par la crise économique, dans certaines portions de territoires. Les élus se mobilisent pour combler ce fossé.

L'urgence est de mise, d'autant que la France accuse un retard important au regard

des performances affichées par les pays anglo-saxons. Le taux de connexion des foyers y a même longtemps été inférieur à celui des autres États européens, en dépit d'une avance qui ne se dément guère dans le domaine du haut débit (17 millions d'abonnés, au 30 septembre 2008).

Oubliés de la toile

Principales victimes de cette inégalité technologique, les territoires ruraux, situés, pour certains, dans des zones blanches non desservies par l'ADSL. Un handicap souvent insurmontable pour attirer chalands et



entreprises. D'où la volonté d'une majorité de régions de lancer des plans d'aides à la formation aux usages de l'informatique et Internet. Que ce soit par des dispositifs de création d'adresses électroniques gratuites pour tous, de bornes d'accès dans les lieux publics ou le prêt de matériels aux lycéens, les nouvelles technologies constituent souvent un poste de dépenses prioritaire, au profit des « oubliés de la toile ». À Clermont-Ferrand, l'équipe dirigée par Serge Godard a engagé, en 2005, une procédure de délégation de service public (DSP) sur une durée de vingt ans, afin de démocratiser l'accès au réseau. La fibre optique s'est étendue aux centres hospitaliers, pôles universitaires et autres laboratoires de recherche, au-delà du périmètre urbain. Au point que ce procédé dessert aujourd'hui 190 sites sur les 21 communes qui composent Clermont Communauté. À terme, il se substituera d'ailleurs à l'ADSL pour couvrir les besoins de la municipalité et de l'agglomé-

Vers un cyber New Deal ?

Le défi est immense. Dans le cadre d'une étude sur le développement du très haut débit, rendue publique fin 2008, l'Association des régions de France (ARF) estime que, faute d'intervention de la puissance publique, les deux tiers des Français n'auront pas accès à l'Internet à grande vitesse en 2015. Christian Paul, président de la Commission technologies de l'ARF, a aussitôt lancé un appel « à une participation publique d'un milliard d'euros par an sur dix ans pour connecter 90 % des ménages français au très haut débit ». Objectif : permettre à la fibre optique de décoller dans les régions à faible densité, en créant des réseaux neutres, couverts et cofinancés par les collectivités locales et les opérateurs. Coût de l'opération : 30 milliards d'euros pour permettre au plus grand nombre d'utilisateurs de bénéficier d'un accès au très haut débit d'ici 2020.

B.T.



ration, dans une logique de solidarité territoriale.

Éduquer

Le Conseil régional d'Île-de-France se livre, pour sa part, à une expérience innovante. Depuis janvier, l'exécutif piloté par Jean-Paul Huchon propose ainsi à 5 000 habitants des quartiers les plus défavorisés des initiations gratuites aux rudiments de la bureautique et du Web. Baptisé Navi'Tic, ce dispositif d'éducation populaire est ouvert à des acteurs de tous âges et de tous horizons, à l'exception des scolaires et des apprentis. Appliqué dans les zones urbaines sensibles (ZUS), représentant un panel de 630 000 habitants, il s'étend sur une durée de vingt heures autour de quatre modules. Le tout, pour un montant de 600 000 € (500 000 € en 2009, 100 000 € en 2010). Preuve qu'intégration et solidarité transitent aussi par le numérique.

Bruno Tranchant

La preuve *par l'exemple*

Midi-Pyrénées : des maisons de l'emploi aux fondations solides

Le projet se voulait expérimental, avant de connaître un succès inattendu. Crées en 1999 sous les auspices du Conseil régional de Midi-Pyrénées, les Maisons pour l'emploi et la formation (MCEF) viennent de souffler leur dixième bougie. Avec l'ambition, sans cesse réaffirmée depuis, de répondre aux besoins des particuliers et des entreprises, tout en facilitant l'information de tous dans un domaine complexe marqué par la multiplication des dispositifs et des acteurs. Limitées à trois, la première année, elles sont passées à quinze une décennie plus tard, pour atteindre le seuil de 20 unités, à l'horizon 2010. Labellisées MDE, Maisons départementales de l'emploi, ces infrastructures entendent apporter des réponses concrètes aux besoins de recrutement et de formation des entreprises. Le principe est d'ailleurs bien rodé : réunir, sous le même toit, les principaux acteurs concernés - pôle emploi, mission locale, Bureaux territoriaux de la Région... -, autour d'un plan annuel d'actions. Et ce, afin

d'offrir aux usagers un Centre de ressources qui apporte des conseils personnalisés, un accompagnement vers des pôles documentaires spécialisés et d'accéder à une plate-forme informatique.

Depuis 2001, plus de 30 000 personnes ont eu accès à l'ensemble des

actions organisées par les MCEF, dont 8 500 pour la seule année 2008. Elles ont pu ainsi prendre part à une série de rencontres avec des entreprises, lors de forums destinés à faciliter les recrutements en direct et de rapprocher l'offre et la demande. Dans le même temps, des réunions d'information, en direction des partenaires privés, permettent aux dirigeants de société de mieux comprendre des mesures qui les concernent comme la mise en œuvre du droit individuel à la formation ou l'aide au recrutement.

Bruno Tranchant



Continental Les mensonges de Sarkozy



En déplacement à Ornans (Franche-Comté), le chef de l'État a déclaré vouloir faire respecter leurs engagements aux dirigeants de Continental après l'annonce de la fermeture de l'usine de Clairoix (Oise) qui condamne 1 120 salariés au chômage. Jean-Marc Todeschini, président de la Communauté de communes du Sillon mosellan a vivement dénoncé les « déclarations fracassantes » du chef de l'État, un an plus tôt, à Gandrange. En cause, les promesses non tenues pour maintenir l'aciérie en activité.

Plusieurs mois après cette mise en scène, le porte-parole du gouvernement, Luc Chatel, a fait savoir aux dirigeants de Continental qu'ils auraient à « justifier devant les tribunaux de la motivation de tels licenciements ». « Pour vous éviter de trop nombreuses poursuites et d'encombrer notre justice déjà bien malade du peu de moyens que votre gouvernement lui accorde, je vous suggère de rétablir, au moins le temps de cette crise sans précédent, l'autorisation adminis-

trative de licenciement », a répondu sénateur de la Moselle.

richesse de notre territoire ? », s'interroge la parlementaire.

Relance Doutes généralisés

« Les annonces de mesures se succèdent, les milliards semblent s'additionner, mais sur le terrain, dans les entreprises, les aides et les subsides promis, n'arrivent pas. » Après l'annonce, par l'actuelle majorité, d'un plan de soutien à la filière automobile, Marie-Françoise Dumont, députée et présidente du Conseil général de la Haute-Vienne, affiche son scepticisme. Exemple parmi d'autres, l'équipementier SONAS, placé en liquidation judiciaire. Les 212 salariés du site de la Souterraine, dans la Creuse, les 130 du site de Saint-Nicolas, en



Seine-Maritime, les 150 de Beaucourt, sur le Territoire de Belfort, et ceux du site de Plaisir, dans les Yvelines, doutent sérieusement de la volonté gouvernementale d'aller de l'avant. « Quand les crédits annoncés vont-ils bénéficier aux entreprises qui font la

Décentralisation Flou gouvernemental

Étonnement de Jean-Louis Fouqueret après la visite de Dominique Perben aux membres de l'UMP du Doubs, dans le cadre d'une campagne « d'explication populaire » de la réforme des collectivités : « la concertation tant annoncée par le président Sarkozy se limite à une série de rencontres internes », déplore le maire de Besançon. Ce dernier pointe également « l'énorme flou qui entoure l'action gouvernementale sur ce dossier pourtant fondateur pour l'avenir de notre pays et de nos collectivités ».

Décentralisation (2) Les Français favorables à une consultation par référendum

Les Français souhaitent à une large majorité (70 %) être consultés par référendum sur l'avenir de leur région et de leur département, selon le baromètre de l'Institut LH2 pour le site Nouvelobs.com. Ce sondage intervient après que le chef de l'État a émis le souhait de déposer à l'automne un projet de loi d'orientation sur la réforme des collectivités territoriales, suite aux propositions du comité Balladur.

Bruno Tranchant

L'affiche, la honte



Une affiche du Front national pour la campagne des européennes, placardée à Carmaux (Tarn), fief de Jean-Jaurès, a provoqué la colère et l'indignation de Paul Quilès, ancien député du Tarn et maire de Cordes-sur-ciel et de Martin Malvy, président du Conseil régional Midi-Pyrénées. Tous deux stigmatisent le détournement, par le FN, d'une photo du grand tribun socialiste, titrée « Jaurès aurait voté Front national ».

«On savait la droite prompte à utiliser la mémoire des grands hommes de gauche en période électorale, pour tenter de récupérer des voix. Nicolas Sarkozy a cité Jaurès 32 fois dans un discours à Toulouse, le 12 avril 2007, et utilisé abondamment la référence au sacrifice du communiste Guy Môquet ! Mais l'affiche ignominieuse du FN bat des records», s'emplore Paul Quilès. Député socialiste de la circonscription de Jaurès, quatorze années durant, l'ex-ministre a été saisi d'effroi et d'indignation en apercevant l'affiche du FN placardée dans les rues de Carmaux, fief de Jaurès, dans le cadre des élections européennes. « Je préfère tout simplement opposer la vérité historique à cette grossière tentative de récupération», confesse-t-il.

Jean-Jaurès, fondateur de la SFIO, avait une conception de l'Europe aux antipodes du nationalisme belliqueux.

Loin du nationalisme belliqueux

À l'occasion du 80^e anniversaire de la mort de Jaurès, dans cette même ville, François Mitterrand avait délivré ce message : « Toujours revenir à Jaurès, à ses actes, à sa parole », rappelant qu'il « fut l'homme de l'Europe », celui qui déclara en 1901 : « Ce serait la plus grande joie de ma vie que de vivre le jour où l'Allemagne démocratique et la France démocratique se tiendront la main pour la réconciliation éternelle et la paix dans le monde. » « La passion de Jaurès pour



l'Europe fut une passion de la paix et elle lui coûta la vie, confie Paul Quilès. Européen et internationaliste, Jaurès mettait en avant la nécessité de la patrie dans le combat pour l'émancipation de l'homme, mais sa conception était aux antipodes du nationalisme belliqueux fait de haines recuites et de rejet de l'autre que véhicule le FN ».

Insulte à l'Histoire

Analyse similaire de Martin Malvy, qui voit dans cette affiche « l'exemple même d'une insulte à l'Histoire ». « Il faut reprendre les livres. Léon Daudet, pour l'Action Française - dont le FN est l'héritier - appelait à « coller au mur le citoyen Jaurès ». Quelques années plus tard, Maurras écrivait « qu'il fallait combattre et abattre le Blum ». L'assassin de Jaurès, Raoul Vilain, dans le contexte nationaliste de 1919, fut acquitté... « Tout cela relève de la provocation et du non sens », poursuit l'élu socialiste. Jaurès était « internationaliste et patriote ». En 1914, il ne pouvait imaginer que l'Europe se construirait un jour comme elle l'a fait. « François Mitterrand s'est inscrit dans l'héritage d'un homme qui appelait à la patrie protectrice le jour où il a ajouté : la France est notre patrie, l'Europe notre avenir », conclut Martin Malvy. Le FN appartient, lui, à un passé rance.

Bruno Tranchant

Un site pour changer l'Europe

Un espace d'échanges et d'information interactif. Telle est l'ambition du site du PS dédié aux élections européennes du 7 juin prochain (<http://changerleurope.fr/>). Quelques clics suffisent pour se convaincre que le PS compte bien se servir de la Toile pour mobiliser. Ce site situe d'emblée les enjeux de l'élection : un projet commun

pour l'Union.

Témoignages vidéo à l'appui. Harlem Désir, tête de liste en Île-de-France, y décline les principaux enjeux de la campagne, pendant que Jean-Christophe Cambadélis revient sur les aspects stratégiques du vote, dans le cadre du « Brief de campagne » filmé via une webcam, rendez-vous hebdomadaire du directeur de campagne. Gilles Pargneaux, tête de liste dans le Nord-Ouest, s'attarde, pour sa part, sur les enjeux locaux du scrutin. Un « QG de campagne » permet aux plus accros d'accéder à un réseau de renseignements utiles. Également accessible, le Manifeste du PSE, plate-forme programmatique élaborée par des milliers de militants européens. Le site a été conçu comme un espace où chacun peut agir : sur les blogs, les forums, les réseaux sociaux. Et une carte très pratique permet à l'utilisateur d'accéder à des informations utiles sur les manifestations organisées au plus près de son domicile.

**Changer l'Europe,
maintenant !**

Accueil | Les élections européennes | Le Projet | Nos listes | Contacts | Articles Presse |



Donner un nouveau
sens à l'Europe
Discours de
Martine Aubry



Le QG de campagne
agissez maintenant.
J'agis près de chez moi
J'agis sur le net
Je rejoins les débats
Je m'informe sur la stratégie

Hadopi a tout faux

La section Internet de la fédération de Paris, Temps réels, consacre sa dernière lettre (n° 105, mars 2009) à la très fumeuse loi Hadopi sur laquelle *L'Hebdo des socialistes* revient longuement cette semaine (cf. dossier). Un texte « dont l'examen vire à la course d'obstacles », résume les auteurs qui se félicitent des prises de position courageuses à l'Assemblée des députés socialistes Patrick Bloche, Christian Paul et Didier Mathus. Lesquels ont taillé en pièces cette usine à gaz gouvernementale, avant de se référer aux nombreuses critiques des internautes qui pointent les approximations et autres raisonnements à l'emporte-pièce des parlementaires UMP

(<http://www.temps-reels.net/>).

Université permanente : c'est reparti !

Pour la dixième année consécutive, l'Université permanente des cadres fédéraux (PS) et des animateurs MJS vient d'ouvrir ses travaux avec la promotion 2009 « Aimé CÉSAIRE ». Les stagiaires ont débattu avec Alain Bergounioux et Denis Lefebvre, sur « l'Histoire du socialisme », Laurent Baumer, sur « L'Europe et ses enjeux », Liem Hoang Ngoc et Pierre-Alain Muet, sur « La crise économique et financière ».

Le travail en ateliers, fondé sur les méthodes actives, a permis aux cadres fédéraux de confronter leurs expériences et leurs pratiques fédérales. La formation portait sur la conduite de réunion et le plan d'action fédéral. Cette

première session a été marquée par une forte implication des stagiaires. La prochaine UP se déroulera du 15 au 17 mai 2009.

Emmanuel Maurel, Secrétaire national aux Universités permanentes et d'Été



Le 1^{er} mai, je marche avec les socialistes !

David Assouline, secrétaire national, lance un appel à la mobilisation militante en perspective du défilé du 1^{er} mai. Une première depuis longtemps qui montre la volonté des socialistes d'être acteurs à part entière d'une manifestation à forte portée symbolique et dont l'enjeu d'actualité s'impose à tous.

Quel est l'enjeu du 1^{er} mai prochain ? Quel sens accordez-vous à ce rendez-vous ?

J'observe, pour commencer, que c'est la première fois depuis longtemps que l'unité syndicale est réalisée à l'occasion du 1^{er} mai. Dans le prolongement des mobilisations des 29 janvier et 18 mars derniers, il s'agit donc d'un nouveau rendez-vous majeur pour exiger que le mouvement social soit enfin entendu et que le chef de l'Etat change de politique économique et sociale.

Ce 1^{er} mai, doit aussi être une grande mobilisation citoyen-

ne qui, au-delà des syndicats, rassemble les associations et les partis politiques qui le souhaitent.

Que compte faire le Parti socialiste à cette occasion ?

Le Parti socialiste a non seulement décidé de se joindre au mouvement, mais aussi de se mobiliser avec son propre cortège. C'est pourquoi nous lançons un appel auprès de nos adhérents : venez nombreux, en famille, avec vos amis et vos collègues, dire vos colères, vos propositions, vos valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité, vos convictions internationalistes et européennes. Que chaque militant(e), chaque section imagine sa banderole, sa pancarte, son mot d'ordre, sa chanson, son autocollant pour exprimer notre combat collectif. Que chacune et chacun s'aproprie la préparation et la réalisation de cet événement, participe et soit acteur de ce qui doit être un grand moment de combativité et de convivialité. Que chacune et chacun le

fasse savoir autour de soi (tracts, e-mails, internet, réseaux sociaux...).

Des cortèges socialistes, le 1^{er} mai, dans les départements c'est souvent une tradition, mais à Paris, centralement, ça faisait longtemps ?

Oui et c'est pour cela que c'est motivant. Nos élus se battent pied à pied au Parlement pour l'abrogation du paquet fiscal et pour un vrai plan de relance, dans les collectivités locales, pour protéger au mieux nos concitoyens face à la crise. Et il y a nos milliers de militants(es) socialistes qui, avec leurs associations et syndicats, résistent tous les jours aux ravages du sarkozysme à l'université, à l'école, dans les hôpitaux, dans les entreprises et les quartiers. Tous ces combats que nous menons, chacun à notre place, nous allons les exprimer tous ensemble dans la rue le 1^{er} mai, parce que nous sommes les socialistes !

Propos recueillis par Bruno Tranchant



PS et vie associative : la bonne combinaison

Léo Lagrange (1900-1940), sous-secrétaire d'État aux sports et à l'organisation des loisirs sous le Front populaire. Le PS a créé une association portant son nom, la fédération Léo-Lagrange, reconnue d'utilité publique.



32

Le Parti socialiste s'est toujours employé à utiliser les associations pour véhiculer ses idées. Retour sur cette relation privilégiée avec Denis Lefebvre, secrétaire général de l'OURS (Office universitaire de recherche socialiste), historien du socialisme, co-auteur avec Alain Bergounioux du *Socialisme pour les nuls*, paru fin 2008 aux éditions First.

En France, le monde associatif est foisonnant et multiple, au moins depuis la loi de 1901 qui a consacré la liberté d'association. Comment le Parti socialiste s'y est-il impliqué depuis maintenant plus d'un siècle ?

Depuis ses origines, le Parti socialiste a toujours entendu s'implanter dans la société, pour faire passer ses idées, valoriser son action, ses propositions, mais aussi pour gagner de nouveaux adhérents et des électeurs. Le monde associatif permet tout

cela à la fois. Ses méthodes sont variées. Ici, il le fait d'une façon claire et limpide, en brandissant haut et fort le drapeau du Parti. Là, il se comporte d'une façon plus subtile, en créant des associations sectorielles. Ailleurs, il s'investit dans des associations déjà existantes, pour les contrôler, quand il le peut, ou tout au moins pour y faire passer son message, ou pour empêcher toute dérive, toute récupération par les autres forces politiques.

Tout cela, bien sûr, ne se fait pas si simplement, selon les périodes, l'organisation et la force du Parti, sa force militante, son regard sur la société. Au gré aussi des objectifs qu'il se fixe. En effet, le PS n'a pas la même démarche lorsqu'il s'érige en contre-société, ne se préoccupant que de son développement, ou quand il se fixe pour objectif d'arriver au pouvoir ou d'y rester quand il l'occupe. Pour schématiser, et pour prendre une période très contemporaine

raine, son comportement est différent entre les années 1960 et le milieu des années 1970, avec d'un côté une SFIO pour qui le retour au pouvoir paraît lointain, et de l'autre un Parti socialiste qui, après le congrès d'Epinay, en 1971, se fixe comme objectif de conquérir l'appareil d'État.

Les années soixante-dix marquent-elles un tournant ?

À n'en pas douter. Elles voient se développer considérablement le mouvement associatif en France. Le Parti s'y intéresse tout particulièrement : un secrétariat national aux organismes associés et aux associations est même créé après le Congrès national de Pau, en 1975. Il est confié à Marie-Thérèse Eyquem. Sous des dénominations parfois légèrement différentes, cette structure sera maintenue ensuite, jusqu'en 1981. Ce secteur entend mobiliser les fédérations, non pour inciter les militants à créer des associations nouvelles, mais pour qu'ils s'investissent dans le tissu existant, comme on peut le lire dans des documents de l'époque. On constate aussi une mobilisation du réseau des élus socialistes, à travers la revue *Communes de France*. La question prend une autre ampleur avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 : des mesures significatives sont prises, autour de l'entrée au gouvernement d'André Henry en qualité de ministre du Temps libre, auquel succé-

dera, en 1983 Edwige Avice. En juillet 1982, *Communes de France* consacre un dossier à « La vie associative, une des bases de la nouvelle citoyenneté ». Signe des ambitions de l'époque.

Le centenaire de la loi de 1901 constitue-t-il un temps fort dans l'action des socialistes ?

Bien sûr, et ils profitent de l'occasion pour publier un livre blanc sur le monde associatif, qui balaie tous les aspects : l'éducation populaire, un enjeu de citoyen ; la vie associative et l'Europe des citoyens ; les pratiques associatives ; le bénévolat... Ce document atteste d'une évolution notable, au fil des décennies. Il reste que les associations sont devenues un élément incontournable de la vie sociale - et politique - de la France.

Le Parti socialiste ne s'en désintéresse pas plus aujourd'hui qu'hier, assimilant les changements successifs du monde associatif, et s'en servant : de l'animation d'un club sportif dans les années trente - à la fois contre-société et instrument de lutte contre les adversaires - au combat pour l'insertion sociale. De l'impulsion nationale au travail des élus locaux. Au-delà, on mesure aussi que le PS a toujours voulu utiliser les associations pour véhiculer ses idées, mais aussi comme réservoir de militants.

Propos recueillis par Bruno Tranchant

À chacun son identité

La revue *Communes de France* - qui fête bientôt ses cinquante ans - a consacré de nombreux articles à la question associative, s'efforçant toujours de lier la théorie à la pratique avec une nouvelle approche dans les années 70 : il faut désormais lutter pour améliorer le cadre de vie. Le monde associatif peut y contribuer. Vingt ans plus tard, la même revue consacre une nouvelle évolution des socialistes, mettant en avant, pour les associations, la lutte contre l'exclusion et l'aide aux chômeurs.

Communes de France suit au plus près les grandes réalisations menées par la gauche au pouvoir, dès 1981. Le réseau des élus se mobilise, la revue publie nombre de reportages et d'enquêtes, autour d'exemples précis à travers la France, qui permettent aux édiles de poursuivre leurs réflexions sur la vie associative et son enjeu. En janvier 1997, on peut même lire dans la revue que ce secteur a « une légitimité sociale ».

À chaque période cependant, la revue entend montrer que ces deux secteurs - élus et associations - peuvent jouer un rôle considérable - équilibrant et dynamisant la vie locale - s'ils ne se concurrencent pas et s'ils conservent chacun leur identité.

LIVRES



Pour l'amour d'une femme

La femme est malade, l'homme ne supporte pas de la voir souffrir, ni l'idée de la voir partir avant lui, alors ils s'en iront ensemble. Au préalable, il lui écrit une lettre qu'il publie. C'est l'histoire de leur rencontre au lendemain de la guerre, c'est le récit de leur existence jusqu'en 2006. Lui est autrichien d'origine juive, elle est anglaise. Elle sera la femme de sa vie, comme il sera l'homme de sa vie à elle. Ils tiendront promesse, l'amour sera leur foi.

L'auteur, c'est André Gorz, qui participait aux *Temps modernes* de Sartre, qui fut journaliste au *Nouvel Observateur*, qui a réfléchi et qui a écrit sur l'aliénation et sur l'écologie. Ses combats se retrouvent dans ce livre sur l'amour de toute une vie, de l'effort pour écrire *Le Traître*, son premier livre, jusqu'à la volonté du couple de s'éloigner des normes de consommation dominantes. Cette lettre est un hommage à une femme courageuse,

c'est comme une dette acquittée *in extremis* envers celle qui lui avait tant donné.

J.G.

André Gorz, *Lettre à D. histoire d'un amour*, « Folio », Gallimard, 84 pages, 4,30 €.

Georges Picquart, l'insoumis

Un jour de 1896, un militaire de 42 ans, promu et promis au plus bel avenir, découvre la preuve irréfutable de l'innocence du capitaine Dreyfus. Sommé par sa hiérarchie de se taire, l'officier Georges Picquart (1854-1914) décide de parler. Il le paiera cher. Exilé puis banni de l'armée, il luttera sans répit pour sa réintégration et la réhabilitation de Dreyfus. Par un retournement saisissant, il devient, en 1906, ministre de la Guerre de Clemenceau. Et concourt alors à ancrer l'armée dans la République. Soldat, intellectuel, politique dans



Georges Picquart
dreyfusard, proscrit, ministre
La justice par l'exactitude

Dalloz Christian Vigouroux

l'âme, il disparaît quelques mois seulement avant la Grande Guerre. Son itinéraire, entre guerre et paix, administration et politique, est conté avec talent par Christian Vigouroux. Hommage posthume à un homme qui fut porté aux nues ou traîné dans la boue, en des temps agités.

B.T.

Christian Vigouroux, *Georges Picquart dreyfusard, proscrit, ministre. La justice par l'exactitude*, Dalloz, 2008, 530 pages, 35 €.

La vie des autres

Décembre 2004: le tsunami enlève à jamais une fillette à ses parents. Quelques mois plus tard, le cancer emporte une jeune femme, mère de trois petites filles. Les deux défuntes se prénomment Juliette. Elles ont toutes deux croisé la vie d'Emmanuel Carrère. L'auteur, plus connu pour ses romans noirs, notamment *L'Adversaire*, récit de la vie mythomane et meurtrière de Jean-Claude Romand, se fait ici le témoin, tout en compassion, mais sans une once de pathos, de destins frappés par le malheur, la maladie, la mort. Ils parlent de ceux qui restent. De leur courage, de leur héroïsme. Les portraits se croisent comme dans un kaléidoscope. Carrère, qui est aussi scénariste, construit son histoire comme un film, avec flash-backs et digressions, ce qui donne lieu à des pages quasi documen-

Emmanuel Carrère

D'autres vies que la mienne

P.O.L

taires sur le fléau du surendettement. Ces autres vies que la sienne – même si la vie de l'écrivain se dessine en filigrane – sont édifiantes, au sens d'exemplaires. Un superbe livre dont on sort grandi.

E.P.

Emmanuel Carrère, *D'autres vies que la mienne*, P.O.L, 309 pages, 19,50 €

EXPO

Sans-papiers, pas sans droits

Rappeler que les étrangers entrés illégalement sur le territoire sont des hommes. Des visages souriants. Des êtres dotés de droits fondamentaux comme les autres. C'est ce qu'a souhaité faire Jérôme Lobato à travers ses photographies. Exposées dans plusieurs mairies parisiennes, elles viennent soutenir le message du Réseau éducation sans frontières (RESF). « Un Visage...sans papiers » ouvre les yeux sur des hommes victimes d'expulsions aveugles.

F.C.

Lobato-RESF



Un visage...sans papiers, entrée libre et gratuite, Mairie du II^{ème}, du 23 mars au 9 avril et, à la mairie du XI^{ème} du 4 au 18 septembre, pour plus d'information : <http://jeromelobato.blogspot.com/>

DVD

Le 93 autrement



Emeutes de banlieues 2005. La Seine-Saint-Denis s'embrace devant les caméras du monde entier. L'image est restée, presque indélébile. Dans son film documentaire *93 l'effervescence*, Hugues Demeude montre le vrai visage de ce département français. À travers les témoignages, la vie associative et de quartier, et les avis d'experts, il nous emmène à la rencontre d'un territoire trop méconnu. Condamner les événements de 2005 oui, mais il faut aller au-delà. Comprendre une « cité » qui en a assez d'être regardée de haut. La colère existe, mais le 93 réunit surtout des populations brassées, un métissage culturel sans pareil et une énergie à couper le souffle. Une explosion de vitalité qui mène parfois à des débordements et surtout à une créativité incroyable. À l'image d'une France qui bouge.

F.C.

93 l'effervescence, film de Hugues Demeude, produit par Xavier Fréquent, 52 minutes, DVD Éditions La médiathèque des trois mondes, 15 euros.



Pour la justice sociale, pour la relance, abrogeons le paquet fiscal

La France traverse la plus grave crise économique et sociale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Loin de prendre la mesure de la situation, le gouvernement n'a toujours pas adopté le plan de relance dont notre pays a besoin.

Le paquet fiscal adopté par la majorité UMP-Nouveau Centre dès le mois de juillet 2007 est une mesure profondément injuste qui accentue les inégalités en protégeant les plus fortunés des Français. Sa suppression permettrait de dégager 15 milliards d'euros par an et de mener une vraie politique pour améliorer le quotidien des Françaises et des Français et sortir la France de la crise.

Grâce au bouclier fiscal, en 2008, année de déclenchement de la crise, 834 contribuables disposant d'un patrimoine supérieur à 15 millions d'euros ont, chacun, perçu un chèque de l'État de 368 000 euros ! La Grande-Bretagne ou les États-Unis ont décidé de faire contribuer les plus riches à lutter contre la crise ; en France l'UMP s'accroche désespérément à son bouclier fiscal et s'enferre dans l'inaction.

C'est pourquoi, je demande la suppression du paquet fiscal et du bouclier fiscal.

Nous sommes tenus par un engagement de confidentialité qui prévoit l'interdiction de divulguer vos informations personnelles.

**PÉTITION À RENVOYER AU PARTI SOCIALISTE,
10 RUE DE SOLFERINO 75007 PARIS
TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.PARTI-SOCIALISTE.FR**